



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30 SEP. 2022

ID : 033-213302078-20220928-D202260-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Délibération 2022.60 - FIXATION DES TARIFS DE L'ATELIER INFORMATIQUE SENIORS

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	21 SEPTEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	28 SEPTEMBRE 2022
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM			X	
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M. FLAHAUT
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

08 20



Délibération 2022.60

FIXATION DES TARIFS DE L'ATELIER INFORMATIQUE SENIORS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales

Comme l'année précédente, il est envisagé d'organiser des ateliers informatiques destinés aux seniors les jeudis de 18 h à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle informatique de l'école élémentaire du 13 octobre 2022 au 28 juin 2023.

Les tarifs fixés sont établis en fonction des quotients familiaux suivants :

Quotient familial	Tarif
Jusqu'à 1200 €	Gratuit
de 1201 à 1350 €	20 €
de 1351 à 1500 €	40 €
de 1501 à 1650 €	90 €
de 1651 à 1750 €	160€
Au-delà de 1751 €	200€

Hors commune

- Tarif de 220 €

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 19 septembre 2022 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Brigitte NABET-GIRARD et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **VALIDE** les tarifs comme présentés ci-dessus

Publiée le

Fait à Izon, le 28 Septembre 2022



Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.